

Rapport Oxfam France – Une France à CAC 40 degrés

Commentaire des entreprises

28.05.2024

Oxfam France a souhaité informer les entreprises de la recherche. Elle leur a transmis les premières données utilisées pour réaliser la recherche en avril 2024, puis leur ont adressé les résultats en les invitant à leur soumettre une réaction officielle début mai 2024. Les commentaires reçus de la part des entreprises ont été intégrés dans le rapport ou apparaissent ci-dessous.

(Par ordre alphabétique)

Air Liquide

- En ligne avec l'objectif de réduction de -33% de ses émissions absolues de CO2 (scope 1 et 2) d'ici 2035, avec un point d'inflexion en 2025, et en bonne voie vers la neutralité carbone d'ici 2050, les émissions absolues de CO2 du groupe Air Liquide sont restées stables en 2022 pour la seconde année consécutive. Cette tendance a été confirmée en 2023, puisque les émissions de CO2 du groupe Air Liquide (Scope 1 et 2) ont diminué en 2023, (-4,7% en absolu par rapport à 2022) alors qu'Air Liquide a continué à développer ses activités. Air Liquide a réduit son intensité carbone de -33 % par rapport à 2015.
- L'analyse en intensité carbone monétaire n'est pas la métrique la plus pertinente selon nous pour évaluer notre modèle d'affaires et notre secteur. Par exemple, notre chiffre d'affaires évolue fortement en fonction des prix de l'énergie sans impact direct sur les émissions de CO2.

BNP Paribas

Ne connaissant pas encore la teneur de la mention qui sera faite de BNP Paribas dans votre rapport 2024 à sortir sur les politiques climatiques des entreprises du CAC40, il nous est difficile de la commenter à proprement parler. Toutefois nous saisissons cette occasion pour rappeler les grandes lignes de notre politique en matière de climat, nos principaux engagements et leurs résultats concrets.

Face à l'urgence climatique, l'ensemble du groupe BNP Paribas se mobilise fortement, car nous sommes pleinement conscients du rôle clé que doit jouer le secteur bancaire pour accompagner la transition énergétique en complément de l'action menée par les pouvoirs publics.

Ce sujet fait partie intégrante de notre projet stratégique. C'est une démarche que nous avons engagée dès 2010 et que nous avons intensifiée après l'accord de Paris en 2015.

Ces trois dernières années, et en particulier l'année 2023 et le début 2024, ont été marquées par la bascule de nos financements au secteur de l'énergie qui est parfaitement visible aujourd'hui dans les données publiques de marché (Bloomberg et Dealogic) : BNP Paribas

est désormais reconnu par ces organisations comme leader mondial du financement de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Nous transformons radicalement notre modèle d'affaires et mettons en œuvre une trajectoire de sortie pour chacune des énergies fossiles : la sortie est enclenchée pour la production de pétrole et le gaz, et est déjà très avancée pour le charbon thermique (et sera définitive à l'horizon 2030 dans l'Union européenne et l'OCDE et en 2040 dans le reste du monde). Elle est en outre entièrement achevée pour les spécialistes des hydrocarbures non conventionnels (gaz et pétrole de schiste, pétrole issu des sables bitumineux).

*En janvier 2023 nous avons **acté et accéléré notre désengagement du financement de la production pétrolière et gazière et la réorientation massive de nos financements vers le développement des énergies bas-carbone**, essentiellement renouvelables, afin que ces dernières remplacent progressivement les énergies fossiles.*

*L'engagement pris en 2023, fixant à 2030 l'atteinte de 80 % d'énergie bas carbone dans les financements à la production d'énergie du Groupe, a été avancé de deux ans, à 2028. Pour 2030, la cible est désormais de 90 %, et par conséquent un maximum de 10% pour l'ensemble des énergies fossiles. Cet objectif concerne l'ensemble des financements à la production d'énergie et non pas, comme on l'entend parfois de façon erronée, les seuls financements de projet. **En moins de vingt ans, nous serons donc passés de 90% à moins de 10% de financement aux fossiles dans notre portefeuille de financement à la production d'énergie**^[1]. Réciproquement, le financement aux énergies bas carbone aura progressé de 10% à plus de 90%.*

*Comme l'a rappelé le GIEC dans son dernier rapport de synthèse (AR6 Synthesis Report, 2023), la mise en service de nouvelles infrastructures de pétrole et de gaz est incompatible avec la limitation du réchauffement à 1,5°C. Conformément aux recommandations de la science, nous avons donc **cessé tout financement aux nouveaux projets d'exploration et de production pétrolière et gazière, quelles que soient les modalités de financement et nous cessons également de financer les entreprises spécialisées dans le domaine de l'exploration-production pétrolière**, dont le modèle d'affaires est précisément centré sur le développement de nouvelles capacités.*

Nous réduisons également graduellement la part des crédits généralistes consentis aux grands énergéticiens intégrés attribuables à l'exploration-production d'hydrocarbures, cela afin d'atteindre les objectifs visés ci-dessus.

*Notre stratégie est cohérente avec ce que disent le GIEC et l'AIE, et même **plus ambitieuse que le scénario de l'AIE qui prévoit une réduction de 19% de la production de pétrole et gaz entre 2022 et 2030**. En effet nous prévoyons, **dès 2030**, d'atteindre 90% d'énergies bas-carbone, essentiellement renouvelables, dans les financements à la production d'énergie du groupe. **Et entre septembre 2022 et septembre 2023**, notre exposition aux énergies fossiles avait déjà diminué de **19% pour le gaz et de 28% pour le pétrole**. Il s'agit d'une évolution très rapide lorsque l'on sait que l'exposition de crédit se compose de l'ensemble des crédits accordés au fil des ans et dont les remboursements ne sont pas encore arrivés à échéance.*

^[1] A titre de comparaison, elles ne représentaient que 10 % en 2012.

Par ailleurs, nous nous abstenons de participer aux émissions obligataires conventionnelles des entreprises du secteur pétrolier et gazier actives dans l'exploration-production (acteurs diversifiés – en anglais « oil and gas majors » -, acteurs spécialisés dans l'exploration-production).

Les résultats de notre stratégie de transition sont déjà là :

- *A fin septembre 2023, 65% de notre exposition à la production d'énergie concernait les énergies bas carbone, dont 28,8 milliards d'euros pour les énergies renouvelables (+ 16% par rapport à fin septembre 2022).*
- *De fait, alors que BNP Paribas est la 9^{ème} banque mondiale par le total du bilan, sa part de marché dans les crédits syndiqués aux acteurs diversifiés pétro-gaziers est devenue marginale : elle n'était plus que de 0,3% en 2023 (soit moins d'un milliard sur les 256 milliards de dollars accordés par l'industrie bancaire mondiale), alors qu'elle oscillait entre 2 et 3 % jusqu'en 2020 (source : Dealogic).*
- *D'autre part, BNP Paribas n'a participé à aucune émission obligataire pour des sociétés impliquées dans l'exploration-production pétro-gazière depuis mi-février 2023. L'analyse des données montre que la part de marché de BNP Paribas pour les émissions obligataires à ces entreprises a été réduite à 0,99% en 2023 alors qu'elle représentait 3,39% en 2020. En 2023, le Groupe ne se situait plus qu'au 41ème rang mondial pour les émissions obligataires au secteur pétrole & gaz tandis qu'il se positionnait pour la deuxième année consécutive au 1^{er} rang mondial pour les obligations vertes (Source : Bloomberg). Cette tendance se confirme puisque à fin avril 2024, sur le seul secteur pétrogazier au sens large, y compris le raffinage et les équipementiers, nous ne figurons plus dans le top 90 des banques qui participent à des émissions obligataires. A contrario, en 2024, nous sommes la première banque à l'échelle mondiale pour les émissions obligataires vertes, tous secteurs confondus, avec 59 émissions dirigées et une part de marché de 6,5%. En d'autres termes, les obligations vertes constituent désormais une composante majeure du business model de BNP Paribas, tandis que l'univers du fossile cesse rapidement d'y jouer un rôle significatif.*

En outre, en 2021, BNP Paribas a pris l'engagement de piloter ses activités pour financer une économie neutre en carbone à 2050. Nous réorientons ainsi progressivement nos flux financiers vers les acteurs et les projets qui contribuent à une économie moins carbonée, et menons un important travail d'alignement de nos portefeuilles de crédits en commençant par les secteurs les plus émetteurs. Une équipe dédiée, « Climate Analytics and Alignment », spécialisée dans les données extra-financières, se consacre au pilotage des financements selon des critères climatiques en lien avec les métiers, tandis que le Low Carbon Transition Group (Groupe de transition bas carbone), fort de 200 banquiers spécialistes de la décarbonation et des énergies renouvelables, met en œuvre notre stratégie au niveau commercial.

Entre 2022 et mai 2024 BNP Paribas s'est fixé des objectifs de décarbonation de son portefeuille dans 9 secteurs : pétrole et gaz, production d'électricité, automobile, acier, aluminium et ciment, transport aérien, le transport maritime et l'immobilier commercial. Pour chacun, les trajectoires de réduction d'intensité d'émissions sont basées sur des scénarios Net Zero Emissions (NZE) – notamment celui de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) – et sont donc en ligne avec les exigences de la science. Le Groupe porte par ailleurs une attention particulière au secteur agricole et à celui de l'immobilier résidentiel.

*En plus de ses cibles de réduction d'intensité d'émissions, et à l'occasion de son Rapport climat 2024, BNP Paribas intègre désormais une **cible de réduction de 70% de ses émissions financées pour le secteur pétrole et gaz** (de 27,3 millions de tonnes de CO₂e fin septembre 2022 à 8,2 MtCO₂e en 2030), qui remplace le précédent indicateur d'intensité d'émission. Ce **nouvel indicateur en valeur absolue**, dont la mise en place correspond à la demande de nombreuses parties prenantes externes, tant investisseurs qu'ONG, a été construit pour permettre de mieux évaluer l'impact de la stratégie de désengagement du Groupe des activités d'exploration-production pétrolière et gazière.*

*Enfin, **BNP Paribas publiera ses émissions financées de scope 3 en août 2024**, conformément aux exigences de publication du règlement européen CRR (dites « pilier 3 »). A noter que la fiabilité de notre reporting dépend de la disponibilité et la robustesse des données de nos clients, dont la qualité est pour le moment très inégale, mais nous anticipons qu'elle va nettement s'améliorer lorsque la publication des émissions de GES deviendra obligatoire progressivement pour toutes les entreprises (à partir de 2025 en Europe pour les grandes entreprises).*

Danone

« Ces derniers mois, Danone a publié son [Plan de Transition Climatique](#), et communiqué ses progrès en matière d'action climatique dans son [Rapport Annuel Intégré](#) et son [Document d'Enregistrement Universel](#). Chaque année, via le questionnaire sur le changement climatique de CDP, nous rendons également publiques nos dépenses de l'année précédente, un leadership environnemental reconnu pour la cinquième année consécutive par le CDP qui nous a attribué la note Triple « A » que seules 11 entreprises ont obtenu. En complément de notre démarche de transparence, nous rapporterons sur la CSRD et les futures réglementations.

Nous sommes conscients que des investissements significatifs sont nécessaires pour atteindre nos objectifs climatiques. Notre priorité absolue est de réduire nos émissions de carbone pour chacun des « scopes » de nos émissions directes et indirectes. En 2022, SBTi a approuvé officiellement nos objectifs de réduction en ligne avec une trajectoire 1,5 °C. Nous comptons également parmi les premières entreprises à avoir fixé un objectif de réduction spécifique lié aux émissions provenant de l'agriculture (FLAG).

En 2023, nous avons délivré de premiers résultats tangibles sur l'ensemble de nos émissions:

- 20,7 % de réduction absolue des émissions "scopes" 1 et 2 (énergie et industrie), depuis 2020
- 5,5 % de réduction absolue des émissions totales FLAG, depuis 2020 ;
- 9,4 % de réduction absolue des émissions "scope" 3 (énergie et industrie), depuis 2020.

Nous continuerons à piloter nos programmes de transformation pour progresser chaque année. »

Pernod Ricard

« En raison de la non-éligibilité de ses activités génératrices de chiffre d'affaires, les CapEx éligibles de Pernod Ricard n'incluent pas celles directement liées à ses activités. En conséquence, l'analyse concerne uniquement les CapEx mises en œuvre dans le cadre des « mesures individuellement durables », telles que définies par le Règlement Taxonomie. Le Groupe tient à souligner que certaines initiatives de grande ampleur en faveur du développement durable ne relèvent pas nécessairement de la définition du Règlement Taxonomie, ce qui signifie que les ICP de ce dernier ne reflètent pas parfaitement les progrès du Groupe par rapport à ses objectifs dans ce domaine, dans la mesure où sa feuille de route ambitieuse pour 2030 est alignée sur les ODD des Nations Unies. »

TotalEnergies

- **S'agissant des émissions de TotalEnergies et du rapport publié par Greenpeace en 2022 :**

Vous trouverez ci-après le lien vers le communiqué de presse publié par notre Compagnie, dans lequel TotalEnergies répond à ce rapport : [Réponse de TotalEnergies au rapport de Greenpeace | TotalEnergies.com](#). Le 28 mars 2024, le juge de la mise en état du tribunal judiciaire de Paris a considéré que l'action engagée par TotalEnergies contre Greenpeace et Factor X n'était pas recevable pour des raisons purement procédurales. Si TotalEnergies considère toujours que la publication de Greenpeace comportait des informations fausses ou trompeuses sur le reporting par TotalEnergies des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2019, elle a décidé de ne pas interjeter appel. En effet, depuis ce rapport, quatre publications annuelles de la Compagnie sur ses émissions de gaz à effet de serre ont été publiées, la poursuite de cette action ne nous semblait donc plus nécessaire.

- **S'agissant de l'intensité carbone monétaire :**

Ce type d'indicateur appliqué au secteur de l'énergie ne permet pas de refléter les actions mises en œuvre par une société ou de réaliser de réelles comparaisons. En effet, s'il est plus adapté aux secteurs dont le chiffre d'affaires est proportionnel aux volumes avec une stabilité dans le temps, il ne nous semble pas adapté au secteur de l'énergie dont les prix peuvent varier significativement d'une année à l'autre.

- **S'agissant de la note d'alignement sur l'Accord de Paris :**

Oxfam ne précise pas sur quelles données Carbon4Finance elle s'est appuyée pour cette notation. Nous attirons votre attention sur le point suivant : le [rapport publié en janvier 2024](#) par Carbon4 Finance utilise des données datant de 2021 et ne prend pas non plus en compte le renforcement par TotalEnergies de sa cible 2030 en matière d'intensité carbone annoncée début 2023. En effet, TotalEnergies vise désormais une réduction de 25 % de l'intensité carbone cycle de vie de ses ventes d'ici 2030, en comparaison à 2015. Nos objectifs de baisse de l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (- 15 % en 2025 et - 25 % en 2030) nous positionnent sur

une trajectoire proche du scénario APS (Announced Pledges Scenarios) du World Energy Outlook 2023 de l'AIE, qui fait l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale des objectifs de neutralité carbone pris par les États parties à l'Accord de Paris. (cf. p.16 du [Sustainability & Climate 2024 Progress Report](#)).

- **S'agissant du rapport publié par Influence Map en avril 2024** : nos équipes n'en avaient pas connaissance jusqu'ici. Nous ne sommes donc pas en mesure de commenter ces données ou la méthodologie employée. Par ailleurs, à titre d'information, depuis 2019, TotalEnergies procède tous les deux ans à une évaluation des positions publiques des principales associations professionnelles dont elle est membre sur le sujet du climat, vous trouverez ci-après le lien vers la revue des associations professionnelles 2023 publiée récemment sur le site totalenergies.com.

Vivendi

« Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Vivendi sont alignés avec les données de la science climatique et l'Accord de Paris ; ceux-ci ont été certifiés par l'initiative Science Based Targets depuis Mars 2023. Ainsi, chaque année le groupe Vivendi poursuit sa feuille de route environnementale en mettant en œuvre un plan d'action en trois temps : (i) éviter et réduire intrinsèquement ses émissions de gaz à effet de serre, (ii) engager son écosystème dans sa démarche de décarbonation et (iii) contribuer à l'évitement et à la compensation mondiale d'émissions de carbone.

Il en résulte des avancées notables pour 2022, avec notamment une réduction de 10 % de nos émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2). »

Veolia

Les commentaires de l'entreprise apparaissent ci-dessous.



Commentaires de Veolia Environnement liés à l'étude 2024 d'Oxfam France portant sur les politiques climatiques des entreprises
22/05/2024

Veolia précise que le présent droit de « réponse » a été rédigé en amont de la publication du rapport d'Oxfam France, sans que le Groupe ait eu connaissance de la teneur de ce dernier. Oxfam France l'a uniquement informé de la prise en compte des indicateurs 2022 commentés ci-dessous.

Dès 2019, Veolia a défini une stratégie climat avec des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur l'Accord de Paris et validés par l'initiative SBTi. Conscient de la nécessité d'aller encore plus loin, Veolia a depuis travaillé à la recherche de solutions complémentaires pour aller vers le Net Zéro et c'est dès la stabilisation de son nouveau périmètre, largement augmenté par l'acquisition de Suez, début 2022, que Veolia a lancé les travaux pour définir ses nouveaux objectifs chiffrés résultant d'une stratégie climatique renforcée.

En février 2024, Veolia a ainsi publié un plan de transition climatique renforcé et ambitieux, avec des objectifs chiffrés¹ et des moyens définis pour atteindre le Net zéro en 2050. En décembre 2023, le Groupe a soumis sa candidature pour être référencé SBTi 1,5 °C (Net Zéro). Cette stratégie est exposée dans un Rapport Climat² disponible en ligne. Nous regrettons que cette stratégie et ces nouveaux objectifs ne soient pas pris en compte dans l'étude d'Oxfam France, rendant obsolètes les conclusions fondées sur les données 2022.

Veolia précise enfin que ses activités de services essentiels à la vie humaine et à l'activité économique ont des bénéfices considérables en matière de santé publique, de préservation de l'environnement et de la biodiversité, mais ont aussi la particularité d'"effacer" des émissions pour leurs bénéficiaires, raison pour laquelle une trajectoire ambitieuse est aussi présentée pour le « scope 4 » (cf. p.20-23 et 34 de notre Rapport Climat²).

Commentaire des indicateurs 2022 pris en compte dans le rapport d'Oxfam France

- **empreinte carbone (émissions de scopes 1, 2 et 3) en 2022.** Nos activités les plus contributrices à nos émissions directes de scopes 1 et 2 sont celles qui sont réalisées pour des clients municipaux : chauffage urbain, stockage, traitement et valorisation énergétique des déchets. Le scope 3 compte pour près de la moitié de nos émissions. Il se décompose en 2 parties : ● le scope 3 amont est essentiellement constitué des émissions liées aux achats de Veolia : produits

¹ Réduire dès 2032 de 50 % nos émissions de scopes 1 et 2 et de 30 % nos émissions de scope 3 par rapport à 2021

² Rapport Climat accessible en ligne aux adresses suivantes (version française / anglaise) :
<https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4206/files/document/2024/04/rapport-climat-veolia-042024.pdf>
<https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4206/files/document/2024/04/climate-report-042024-veolia.pdf>

chimiques achetés pour le traitement de l'eau et des combustibles utilisés pour la production de chaleur ; • le scope 3 aval rassemble les émissions liées à la transformation, à l'utilisation et à la fin de vie des produits vendus par le Groupe : matières secondaires triées ou recyclées, chaleur, gaz et électricité distribués (cf. p.8-11 de notre Rapport Climat).

- **intensité carbone (ratio “émissions de scopes 1, 2 et 3) / chiffre d'affaires”)**, pour 2022. Depuis 2018, grâce à nos actions de décarbonation, nous sommes parvenus à réduire de 39 % l'intensité carbone de notre chiffre d'affaires correspondant aux scopes 1 et 2 en agissant sur tous nos métiers. Cette baisse est le résultat de choix stratégiques de croissance et d'actions de décarbonation, notamment le plan de sortie du charbon en Europe de l'Est pour nos activités de production d'énergie (cf. p.24-29 de notre Rapport Climat). Nous précisons que la comparaison d'entreprises de secteurs d'activité différents au moyen de cet indicateur n'est pas pertinente pour mesurer la performance de leur stratégie climat.
- **Note d'alignement sur l'Accord de Paris, calculée par Carbon4 Finance**. Nous ne sommes pas en mesure de commenter ce score, car nous n'avons accès ni à la méthodologie employée, ni aux données sources utilisées pour le calculer. La méthodologie publique de Carbon4 Finance, mise à notre disposition (en mai 2024), n'est en effet pas assez détaillée pour comprendre la manière dont ce score est calculé.

Stratégie climat de Veolia

Début 2024, Veolia a publié une stratégie climat renforcée et ambitieuse, décrite dans son Rapport Climat³ L'éditorial de ce rapport, signé de sa directrice générale, Estelle Brachlianoff, en décrit les principales composantes :

“(…)

Veolia, en tant que champion mondial de la transformation écologique, **s'engage à contribuer à relever le défi climatique, en agissant pour décarboner nos sociétés et les aider à s'adapter aux changements déjà installés**. Cet engagement s'inscrit totalement dans sa raison d'être : agir pour concilier progrès humain et protection de l'environnement.

En septembre 2021, **le Groupe a signé la Business Ambition for 1.5 °C de la Science-Based Targets initiative (SBTi)**, pour laquelle il a soumis, une fois opéré le rapprochement avec Suez, son dossier de validation en décembre 2023.

Veolia publie en 2024 une trajectoire ambitieuse, fruit de travaux intégrés à la préparation de son programme stratégique 2024-2027, **pour atteindre le Net Zéro en 2050, à savoir zéro émission carbone sur ses activités et la neutralisation de ses émissions résiduelles**. Pour y parvenir, le Groupe accélère sa démarche de décarbonation en s'engageant à

³ Rapport climat accessible en ligne aux adresses suivantes (version française / anglaise) :
<https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4206/files/document/2024/04/rapport-climat-veolia-042024.pdf>
<https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4206/files/document/2024/04/climate-report-042024-veolia.pdf>

réduire dès 2032 de 50 % ses émissions de scopes 1 et 2, et de 30 % ses émissions de scope 3 par rapport à 2021⁴.

Ce Rapport Climat est un outil que nous mettons à la disposition de nos parties prenantes pour expliquer notre stratégie climat actualisée. Il répond aux attentes de la TCFD⁵ en rappelant la gouvernance, la politique de gestion des risques et les indicateurs de suivi en place. Il va même plus loin en précisant les **moyens financiers mobilisés par le Groupe : plus de 1,6 milliard d'euros d'investissement d'ici à 2030, dont déjà 500 millions d'euros investis entre 2018 et 2023**. Ce document détaille également les leviers opérationnels et les innovations projetées pour réduire les émissions aujourd'hui difficiles à abattre liées à l'utilisation de gaz naturel pour nos réseaux de chaleur, ou bien encore à l'incinération des déchets dangereux.

Il illustre par ailleurs la spécificité de nos activités de services. Des services essentiels à la vie humaine et à l'activité économique dont les bénéfices en matière de santé publique, de préservation de l'environnement et de la biodiversité sont considérables. **Des services qui ont aussi la particularité d'effacer des émissions pour leurs bénéficiaires : c'est la raison pour laquelle nous présentons aussi une trajectoire ambitieuse pour notre « scope 4 », témoignant du pouvoir décarbonant des solutions que nous proposons à nos clients.**

Au-delà de la décarbonation, ce rapport retrace la **démarche pionnière menée par Veolia en matière d'adaptation aux effets du dérèglement climatique**. Notre expertise et notre savoir-faire uniques sur l'eau, principal vecteur par lequel les conséquences du dérèglement climatique se font sentir, nous placent idéalement pour accompagner l'ensemble des acteurs dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies d'adaptation. En anticipant au mieux les évolutions possibles du climat et ses effets à l'échelle locale sur 2 000 actifs exploités par le Groupe, nous l'armons, ainsi que ses parties prenantes, pour faire face à cet autre défi.

À travers ce Rapport Climat, j'espère pouvoir démontrer à toutes nos parties prenantes, en particulier les acteurs économiques, entreprises comme institutions financières, qu'**une stratégie climat ambitieuse et réaliste est possible**. Nous proposons une équation simple : -50 % d'émissions de scopes 1 et 2 en 10 ans, et +50 % d'émissions « effacées » sur le scope 4. Nous y arriverons en appliquant la recette qui fait notre succès depuis 170 ans déjà, à base des ingrédients suivants : planification, efficacité opérationnelle, agilité et innovation. Dans le contexte climatique à venir, chacun de ces ingrédients jouera un rôle déterminant.”

⁴ Sur 67 % du périmètre total du scope 3 conformément à l'objectif de moyen terme défini par la SBTi.

⁵ Task Force on Climate-related Financial Disclosures.